



LES FINANCES : DU SOUCI POUR L'AVENIR

L'augmentation de notre population, ainsi qu'un certain retard dans les investissements ont amené la municipalité à investir de façon importante lors du dernier mandat. Si certains de ces investissements sont incontestables (écoles, restaurant scolaire...) d'autres n'étaient pas à nos yeux prioritaires, notre plus profond désaccord étant bien sûr les parties optionnelles des travaux de l'église.

Dans une commune, deux budgets sont à établir : Le budget de fonctionnement et le budget d'investissements. Pour avoir une trésorerie saine l'excédent du budget de fonctionnement devrait permettre le remboursement du capital des emprunts existants.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les Depuis six ans les recettes du budget de fonctionnement ont augmenté de 710 000 € et les dépenses de 745 000 €.

A partir de 2010, les dépenses vont continuer à augmenter avec le fonctionnement du multi-accueil, le plan local à l'habitat, l'augmentation de la participation au syndicat de la Madeleine et l'augmentation des intérêts d'emprunts, (250 000 € de besoins supplémentaires).

L'excédent de fonctionnement étant à l'heure actuelle aux alentours de 200 000 €, tout le monde est d'accord pour dire que la commune aura bien du mal à faire face aux dettes existantes.





LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Avant d'envisager de nouveaux investissements il est important de connaître l'évolution de la dette.

	2008	2010	2015	2020	2024
capital	114 834 €	148 736 €	166 061 €	196 900 €	60 080 €
intérêts	130 917 €	180 656 €	138 307 €	88 103 €	41 433 €
annuité	235 452 €	329 393 €	304 368 €	285 003 €	101 513 €

Comme on peut le constater la dette ne diminuera qu'en 2024 (sans de nouveaux investissements).

Lors du dernier conseil municipal du 3 février, la liste majoritaire a annoncé ses projets d'investissements jusqu'en 2012, avec en autres :

- Les modification du plan de circulation avec les nouvelles normes pour les personnes à mobilité réduite : **305 000 €**
- Le schéma directeur des eaux pluviales : **280 000 €**
- Travaux de voirie : **200 000 €**
- L'aménagement de la maison Lêvesque en bibliothèque : **260 000 €**
- La Salle des fêtes : **1 500 000 €**.

Certes la commune va retoucher la TVA qu'elle a avancée sur l'église, la taxation des terrains devenus constructible fera également une recette supplémentaire, mais elle aura bien du mal à réaliser l'ensemble de ces projets, sans une augmentation excessive de l'impôt, ou sans que l'état permette aux communes de revoir les bases d'imposition pour les maisons datant d'avant 1970.

Il faudra faire des choix...

